

Décret n° 2019 -181 du 10 juillet 2019
Portant nomination des directeurs centraux à l'inspection générale des finances.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois e fonctions civils et militaires ;

Vu l'ordonnance n°82- 595 du 18 juin 1982 tel que modifiée par le décret n°92-011 du 20 février 199 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2017 - 371 du 21 aout 2017 portant nomination du Premier ministre, chef d Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-373 du 22 aout 2017 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2017 - 406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et d budget ;

Vu le décret n°2012- 60 du 27 février 2012 portant attributions et organisation de l'inspection général des finances ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés à l'inspection générale des finances :

- 1- Directeur administratif et financier
Monsieur OLOUENGUE René ;
- 2- Inspecteur des études et des enquêtes :
Monsieur MBONGO- PASSI Guy Oka ;
- 3- Inspecteur des audits et évaluations :
Monsieur NGOUALA Darel Gildas ;
- 4- Inspecteur des interventions :
Madame NKOU née MPOYE Rosette Olga.

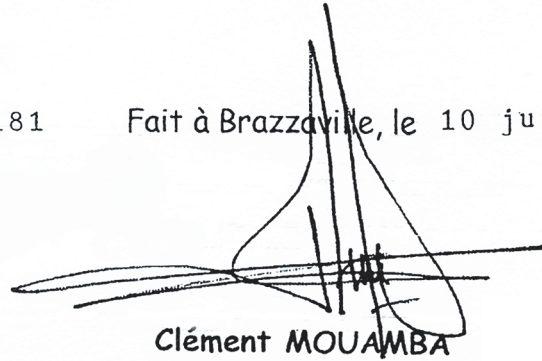
Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel la République du Congo. /t/

2019 - 181

Fait à Brazzaville, le 10 juillet 2019

Par le Premier ministre,
chef du Gouvernement



Clément MOUAMBA

Le ministre des finances
et du budget,



Calixte NGANONGO